

La mise en valeur et la diffusion des collections archéologiques à partir du récolement décennal au Musée départemental Arles antique

Un musée de dépôts

Rattaché au Conseil général des Bouches-du-Rhône, le Musée départemental Arles antique (MDAA) est le gestionnaire de collections archéologiques appartenant essentiellement à la ville d'Arles (45% des collections inventoriées) et au Drassm (40% des collections inventoriées). A ces dépôts s'ajoutent les acquisitions faites depuis 2003 (année de départementalisation du musée) : un fonds graphique issu d'un don de l'architecte et dessinateur Jean-Claude Golvin et un dépôt de fouilles lié au territoire des Bouches-du-Rhône, constitué depuis une vingtaine d'années.

Un contexte exceptionnel, avec les récentes découvertes archéologiques subaquatiques et terrestres, offre au musée la possibilité, depuis 2007, d'intégrer aux collections une moyenne de 400 objets par an, ainsi qu'un matériel d'étude important.

L'inventaire et le récolement

Le MDAA est l'un des premiers musées à s'être doté d'un logiciel de gestion des collections dans les années 1990, qui a permis d'intégrer les nombreux registres papiers renseignés succinctement par les conservateurs successifs des musées d'Arles. En déshérence pendant plusieurs années, la base de données de gestion des collections, portée par un nouveau logiciel, est aujourd'hui l'élément central de l'administration de l'inventaire et du matériel d'étude, et l'outil essentiel de la réalisation du récolement décennal.

Le récolement permettra au musée de publier son inventaire *a posteriori*. En effet, les multiples ébauches d'inventaire papier, l'absence d'un véritable registre de dépôt alors que 85% des collections possèdent ce statut, les imports successifs de bases de données d'archéologues et la mise en attente des inventaires subaquatiques ont retardé jusqu'à présent la réalisation d'un inventaire réglementaire normalisé. La méthode de récolement choisie, les missions parallèles mises en place depuis plusieurs années et les résultats attendus permettront enfin de remédier à cette situation dans les prochaines années.

La méthode de récolement

Le MDAA a choisi d'opérer un récolement topographique, entièrement informatisé et sans discrimination de statut des collections.

Le récolement est réalisé par un binôme de prestataires en conservation préventive et en ingénierie culturelle. Ce binôme entre les données de récolement dans la base de données via un masque de saisie paramétré pour l'opération. Des champs spéciaux et des outils d'édition ont été créés pour répondre aux exigences du récolement décennal. Le processus de récolement mis en place au MDAA intègre immédiatement les préconisations pour chaque élément. Ainsi, dès la validation sur pièce et sur place de l'objet, ce dernier est pris en compte dans les planifications de campagnes (marquage, restauration...). Le travail documentaire est réalisé en parallèle par une autre équipe, après signalement par le binôme récoleur dans l'un des champs dédiés.

Les objets non inventoriés sont intégrés à la base de données sur une fiche provisoire afin d'en garder trace pour un traitement ultérieur. Par la suite, les objets nouvellement intégrés seront comparés à ceux anciennement déclarés manquants dans une phase d'identification.

A l'issue du récolement, prévu pour le mois de juin 2014, les fiches de récolement éditées seront transmises à chacun des propriétaires des collections déposées au musée. Parmi eux, la ville d'Arles, qui, ayant confié la gestion scientifique de ses collections au MDAA, lui a demandé d'opérer pleinement le récolement ; ou encore le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), à la suite d'un accord où le récolement précèdera la transmission d'un inventaire des collections déposées.

La mise en valeur et la diffusion des collections à partir du récolement

Du point de vue de la conservation, la mise en place d'outils spécifiques dans la fiche de récolement informatisée offre de pouvoir créer rapidement des listes d'objets prioritaires pour les campagnes de marquage, de restauration, de conditionnement ou encore pour les études et analyses à venir. Le chiffrage qui en découle est transmis à la direction et permet de prévoir financièrement et humainement les prochaines actions.

Du point de vue de l'inventaire réglementaire, le récolement des acquisitions en cours ou récentes (comme l'afflux d'items lié à l'opération de levage d'un chaland antique) permet d'assurer un suivi des objets destinés à l'inventaire des collections ainsi que la préparation des commissions scientifiques en lien avec les instances compétentes (comme le Drassm). De plus, les actions de récolement permettent la gestion des doublons et celle des objets en cours d'identification juridique, assurant ainsi un nettoyage des inventaires et une mise à jour des conventions de dépôts, via l'édition de listes d'inventaires annexées aux dépôts officiels de la collectivité territoriale propriétaire des collections ou du Drassm pour les collections subaquatiques.

Le récolement systématique du matériel d'études, qu'il s'agisse de lots ou d'objets isolés sur une fiche de gestion, accentue la visibilité des campagnes de

documentation en cours et ouvre le champ de nouveaux travaux, permettant de développer les études scientifiques autour des collections, ce qui constitue l'un des axes majeurs de travail du MDAA depuis plusieurs années. En outre, la réalisation de ces études scientifiques, chantier par chantier, va également permettre la mise en application de consignes édictées par la note-circulaire du 19 juillet 2012 relative à la problématique des matériels d'étude avec un projet de ré-enfouissement du matériel et après avis des instances scientifiques et des propriétaires des collections et ainsi, libérer des espaces de stockage pour une meilleure gestion du mobilier issu des futures fouilles.

Du point de vue documentaire, le récolement décennal permet au Musée départemental Arles antique de mettre en valeur ses collections par la réalisation de campagnes d'images documentaires de haute qualité. A cette meilleure connaissance visuelle de l'objet s'ajoute la possibilité de mettre à disposition des services du musée une banque d'images récentes, également utilisable pour répondre aux demandes externes. Les critères de prises de vue issues du récolement ont été définis en amont afin de permettre que ces données soient également disponibles pour les éditions, dans l'attente de la mise en place de campagnes photographiques dédiées.

Enfin, toutes les informations provenant du récolement, qu'elles soient relatives à l'inventaire et à la conservation de l'objet, documentaires ou iconographiques, étant saisies et stockées dans la base de données de gestion des collections, elles sont immédiatement disponibles pour les différents publics de la base ou des modules d'exports de la base. A la consultation interne des différents services du musée s'ajoutera prochainement une consultation externe des collections par l'intermédiaire d'un site Internet. La mise en ligne des collections, prévue pour début 2014, permettra au grand public d'accéder aux fiches documentaires des objets, mises à jour par les données du récolement et vulgarisées grâce à un chantier d'harmonisation des données mené en parallèle et sur la base des objets récolés.

Soizic TOUSSAINT
chargée de l'inventaire, de l'informatisation et de la documentation des collections
au musée départemental Arles antique